

# Guide pratique de la participation citoyenne à Grenoble

Mars 2017

## Document de travail (en cours de rédaction)

Le présent document de travail a été enrichi par les différents groupes d'acteurs identifiés (citoyens/élus/techniciens) pour élaborer le guide pratique lors d'ateliers de travail. Afin de faciliter la lecture et assurer une visibilité aux apports émis par les différents groupes, un code couleur a été adopté.

### Légende :

*Propositions de modifications consensuelles par le groupe « citoyens »*

*Propositions de modifications non consensuelles par le groupe « citoyens »*

*Propositions de modification par le groupe « élus »*

*Propositions de modifications par le groupe « services »*

\*\*\*\*\*

### Edito de la Ville de Grenoble

*L'édito sera rédigé ultérieurement. Il s'agit ici de mettre en avant quelques idées clés portées par la Ville de Grenoble en matière de démocratie locale :*

- ✓ *La participation est une condition essentielle de la transition démocratique*
- ✓ *Permettre la contribution de tous, redonner goût à la participation en favorisant les contributions actives et le faire ensemble,*
- ✓ *Gestion du bien commun en co-responsabilité,*
- ✓ *Une citoyenneté active, inclusive qui se pratique au quotidien*
- ✓ *Importance de l'information et de la formation des acteurs de la participation pour enrichir le débat public*
- ✓ *Promouvoir une approche pluraliste des projets et transformer en profondeur les méthodes d'élaboration des politiques publiques*

### Observations :

- ✓ *La Ville doit insister sur le fait que Grenoble connaît de longue date une grande vitalité démocratique, que ce soit au travers de ses associations, de ses mouvements citoyens avec une forte histoire locale d'initiative citoyenne.*
- ✓ *La Ville ne fait pas vivre la démocratie locale. Par contre, elle peut la soutenir.*

Chacun des groupes a fait part de la nécessité de préciser les notions « d'acteurs de la démocratie locale » et de « citoyens » évoquées à de nombreuses reprises dans le document. Vous trouverez donc ci-dessous une proposition de définition.

La Ville de Grenoble souhaite enrichir et dynamiser la vie démocratique locale grâce à la mobilisation des différents acteurs concernés ou intéressés par la chose publique. Ces acteurs peuvent contribuer à différents titres : citoyens, élus, services municipaux, associations, collectifs, professionnels, universitaires. Cette diversité est source de richesse et d'intelligence collective. Il apparaît nécessaire dans toute démarche, que chaque acteur puisse préciser d'où il parle et, éventuellement avec quel mandat lorsqu'il est le porte-parole d'une dynamique collective.

La notion de « citoyen » dans ce guide est envisagée dans une logique de citoyenneté élargie et inclusive. A noter que les dispositifs du budget participatif et de l'interpellation citoyenne permettent à tous les résidents Grenoblois, de toutes nationalités, de plus de 16 ans de décider directement.

La Ville de Grenoble, dans l'objectif d'enrichir et de prendre sa part dans la dynamisation de la démocratie locale, souhaite enrichir et développer les différentes dimensions de la démocratie locale.

**La démocratie représentative**, c'est l'idée que la volonté générale s'exprime à travers l'expression de ses représentants élus au suffrage universel. Concrètement, ce sont les grenoblois inscrits sur les listes électorales qui, tous les six ans, élisent leur représentants qui forment alors le conseil municipal. Ce sont les membres de ce conseil qui décident de l'action municipale au travers du vote de délibérations.

Ce sont également les autres systèmes représentatifs, dans laquelle les citoyens expriment leur volonté par l'intermédiaire de représentants élus, syndicats ou autres corps intermédiaires. A Grenoble, on peut citer par exemple les représentants des parents d'élèves qui siègent en conseil d'école ou encore les bureaux des associations qui peuvent être amené à siéger dans des instances municipales ou extra-municipales.

La Ville de Grenoble cherche à développer la démocratie participative au travers de la diffusion en direct du conseil municipal sur internet et de la possibilité pour l'opposition de présenter une délibération.

**La démocratie participative**, c'est l'ensemble des dispositifs qui vise à favoriser l'implication directe du plus grand nombre de citoyens possibles dans le gouvernement des affaires publiques.

La Ville de Grenoble vise le développement de cette démocratie participative au travers de la diversité des démarches participatives proposées aux citoyens (consultation sur les rythmes scolaires, projets collectifs dans les Maisons des Habitants, etc) mais aussi via la mise en place de nouveaux outils : budget participatif, interpellation et votation citoyenne, conseils citoyens indépendants, tables de quartier. C'est aussi la volonté de susciter de nouvelles mobilisations citoyennes via le tirage au sort d'une partie des membres des conseils citoyens indépendants et des tables de quartier. Ce sont enfin les commissions extramunicipales qui associent élus et citoyens désignés par le Conseil municipal (Commission Consultative sur les Services Publics Locaux, Commission de l'initiative citoyenne, etc.)

**La démocratie d'interpellation** a pour objectif de permettre à tout citoyen de faire émerger le débat autour de projets portés par la Ville mais aussi de faire émerger dans l'espace public des sujets qui n'étaient pas prévus dans l'agenda des politiques publiques.

A Grenoble, la Ville a développé la possibilité pour les conseils citoyens indépendants de poser des questions orales lors des conseils municipaux ou encore la prise de parole en conseil municipal des porteurs de pétition qui ont réunis plus de 2000 signatures de grenoblois. La démocratie d'interpellation, ce sont aussi toutes les mobilisations associatives pour faire émerger des projets, contester des décisions municipales ou encore construire des propositions alternatives.

**La démocratie directe** permet aux citoyens d'exercer directement leur pouvoir sans l'intermédiaire de représentants. Ainsi, les citoyens sont à la fois à l'initiative des projets et possèdent le pouvoir de décider ou non de leur réalisation.

A Grenoble, les citoyens peuvent décider directement de l'usage d'une partie du budget d'investissement de la Ville au travers du budget participatif. En effet, les citoyens sont alors à l'initiative des projets et décident ou non de leur réalisation au travers du vote. Ils attribuent seuls des financements aux projets de quartier proposés par des habitants via le Fonds de participation des habitants. Dans le cadre du dispositif d'interpellation et de votation citoyenne, ils décident des propositions d'initiative citoyenne qui seront mise en œuvre.

## Les différentes formes de participation proposées par la Ville de Grenoble

Sur l'ensemble des projets concernant le bien public des grenoblois, le « commun », la Ville s'engage à indiquer clairement aux citoyens la forme de participation **qu'elle a choisi et qu'elle leur propose**. Cependant, à chacune de ces formes correspondent des conditions de réussite précises que la Ville s'engage à respecter.

La Ville de Grenoble selon les projets, propose différentes formes de participation citoyenne :

### La consultation

recueillir la parole **des citoyens pour éclairer la décision des élus**

### La concertation

favoriser l'échange et la confrontation de points de vue pour **éclairer la décision qui appartient au final aux élus mais qui doit tenir compte de ces échanges.**

### La co-construction

dessiner avec les citoyens un projet partagé.

Il ne s'agit pas là d'une échelle de valeur car ces différentes formes dépendent largement du contexte, les contraintes ou encore des moyens mobilisables.

La Ville s'engage à indiquer dans sa communication la forme de participation proposée afin de s'engager dans la démarche dans un climat de **clarté**.

**A noter la place spécifique de l'information dans ce champ de la participation citoyenne.**

En effet, cette information peut revêtir différentes formes : information de proximité (affichage, tracts dans les boîtes aux lettres), temps d'information qualifiante (ateliers, exposition commentée), temps d'information et de dialogue sur un projet dans le cadre d'une réunion publique, temps d'information comme étape préalable et incontournable d'une démarche plus globale de participation citoyenne.

## L'information à Grenoble

L'information vise un objectif de **clarté et de pédagogie**. L'information permet de lever des incompréhensions, des malentendus mais n'est pas un espace de résolution de conflits. Elle permet aussi une montée en compétence des citoyens sur des problématiques publiques.

On peut dire que l'objectif d'information est atteint si :

- ✓ Des supports d'information clairs, **pluralistes, compréhensibles et aussi complets que possibles (coûts, impacts du projet, etc.)** sont à disposition des habitants.
- ✓ **Les données publiques existantes et ayant servi à l'élaboration du projet sont accessibles et compréhensibles par le citoyen.**
- ✓ Les citoyens qui ont des questions peuvent obtenir des réponses dans des délais raisonnables.
- ✓ Les personnes **ciblées** au départ ont bien reçues l'information

**A noter que les citoyens sont également porteurs d'information et possèdent leur propre réseau de diffusion. Cette information citoyenne est précieuse et vient compléter celle que peut proposer la Ville.**

Des **illustrations** à Grenoble : **formations sur le budget municipal, réunion publique sur l'évolution de la gare de Grenoble, réunion publique sur le processus de métropolisation, réunion publique sur la transformation des quartiers Mistral et Lys Rouge, etc.**

## La consultation à Grenoble

La consultation a pour objectif de recueillir la parole des **citoyens** pour **éclairer la décision**. Elle permet de mieux **identifier les besoins** et **d'ajuster la décision politique** en fonction des retours des citoyens.

On peut parler de consultation si :

- ✓ Il existe un projet définis pour lequel plusieurs choix **ou hypothèses** sont possibles. Ces choix peuvent prendre la forme de différents scénarios **avec la mise en lumière des points forts et des points faibles de chaque scénario.**
- ✓ **Le groupe de citoyens consultés est clairement identifié.**
- ✓ Les participants sont informés au démarrage de la démarche du calendrier et de la méthode de la consultation.
- ✓ Des outils divers sont développés pour recueillir la parole des habitants, y compris ceux qui ne la donnent pas spontanément. **La méthode de recueil de cette parole est présentée.**
- ✓ la parole recueillie est consultable par tous, **y compris dans sa version « brute ».**
- ✓ le résultat de la consultation est communiqué
- ✓ il est fait référence aux avis recueillis dans l'explication de la décision finale prise par les élus

A noter que les élus peuvent décider que la consultation sera décisionnelle ou non. **Ce caractère décisionnel de la consultation doit être annoncé avant le démarrage de la consultation ainsi que le seuil de participation qui rendra cette consultation décisionnelle.**

**Des illustrations à Grenoble :** **consultation sur les rythmes scolaire suite à la concertation, consultation sur l'extension des zones de stationnement payant, consultation sur l'implantation du terrain de basket sur Hoche, consultation sur le Parc du 8 Mai 45, etc.**

## La concertation à Grenoble

La concertation vise à faire **dialoguer des acteurs différents aux intérêts parfois divergents** afin de permettre la confrontation des points de vue dans la perspective de construire une synthèse de ces points de vue. La concertation prépare ainsi une décision qui appartient au final aux élus mais qui doit tenir compte de ces échanges.

On peut parler de concertation si :

- ✓ Elle concerne un projet qui reste à définir ou une problématique que l'on cherche à résoudre.
- ✓ **Les participants sont informés au démarrage de la démarche du calendrier et de la méthode de la concertation.**
- ✓ Il est établi un diagnostic **pluraliste** à travers le recueil de la parole de la pluralité des acteurs concernés par le projet, y compris ceux qui ne la donnent pas spontanément. Ce diagnostic est communiqué.
- ✓ Il existe des invariants et des marges de manœuvre clairement identifiés dès le départ dans les propositions de la Ville.
- ✓ Les temps d'échanges permettent de confronter les points de vue mais aussi d'approfondir, d'éclairer ces alternatives.
- ✓ On peut assurer une traçabilité dans la décision finale les éléments issus de la concertation.
- ✓ **Il est possible de faire appel à un tiers animateur dans un rôle de médiation et de neutralité.**

**Des illustrations à Grenoble :** **concertation sur le règlement des marchés, groupe médiation au Village Olympique, démarche SPIRAL sur le secteur 3 et 4, groupes techniques « centre social les Alpins », aire de jeux des Vignes, etc.**

# La co-construction à Grenoble

La co-construction est un processus permettant **l'implication d'une pluralité d'acteurs dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet**. Elle permet le développement d'une citoyenneté active et l'élaboration de projets au plus près des besoins des citoyens.

On peut parler de co-construction si :

- ✓ Il existe des invariants et des marges de manœuvre clairement identifiés dès le départ dans les propositions de la Ville.
- ✓ Des citoyens sont membres à part entière de l'instance de pilotage du projet. Cette instance peut revêtir des formes différentes selon le projet : assemblée plénière, comité de pilotage, comité de suivi, etc.
- ✓ Suivant la place des citoyens dans l'instance de pilotage, on peut être dans une logique de décision par les élus, de codécision ou de délégation de décision aux citoyens. Ceci doit être clairement explicité au démarrage de la démarche.
- ✓ Il est établi un diagnostic pluraliste à travers le recueil de la parole des acteurs concernés, y compris ceux qui ne la donnent pas spontanément. La méthode utilisée pour ce diagnostic partagé doit être définie au sein de l'instance de pilotage. Ce diagnostic est communiqué largement.
- ✓ Il est proposé un temps de présentation et d'échange sur le calendrier et la méthode de co-construction avec les citoyens.
- ✓ La Ville est en capacité d'apporter des éléments de réflexion, de la matière pour nourrir les réflexions des participants.
- ✓ Les Conseils citoyens indépendants peuvent jouer un rôle de « garant » du processus de co-construction, garant du respect de la méthode et des engagements pris en terme de participation citoyenne.

- ✓ On dans une logique de co-responsabilité.
- ✓ Tout au long du processus, il est régulièrement proposé des retours vers les citoyens ayant pris part au processus, des points d'étape.
- ✓ Des citoyens sont associés au suivi, à la mise en œuvre et à l'évaluation du projet.

A noter, une proposition alternative exprimée par une partie du groupe « citoyens » sur la définition de la méthode de co-construction :

- ✓ La méthode de co-construction doit être co-élaborée dans un dialogue entre les élus, les services et le (les) Conseils citoyens indépendants et Union(s) de quartier dont le territoire est directement impacté par le projet.

A noter, une proposition non consensuelle issue du groupe « citoyens » :

- ✓ Pour les projets urbains, la méthode de co-construction doit inclure des scénarios alternatifs

**Des illustrations à Grenoble :** Mise en place des Conseils citoyens indépendants, projets de jardin partagé (jardin Terre-Neuve, jardin du Village Olympique, Beauvert, les jardins des artilleurs de montagnes, jardin Happy Hoche), Aire de jeux dans le parc Jean Verlhac, Aire de jeux monumentale sur le square Saint-Bruno, Aménagement des abords de l'école Nicolas Chorrier, Création de vergers publics, Projet « Figure » sur le secteur 1, Projet « Fabuleux fétiches » sur le quartier Chorrier-Berriat, mise en place du compostage collectif sur la Bajatière, Usages et aménagement de la cour Edmond Arnaud, projet de poulailler Abry, train d'actions autour de la démolition de la barre Anatole France, animations de quartier à Mistral, etc.

**Note :**

- **L'ajout d'un lexique pourra être proposé :**

**Le lexique de la participation de A à Z (à finaliser):**

- ✓ Budget participatif
- ✓ Comité de suivi (*suivre une politique publique avec des non élus +services*)
- ✓ Conseils citoyens indépendants
- ✓ Fonds de Participation des Habitants
- ✓ Tables de quartier
- ✓ Union de quartier

- **La représentation visuelle du guide sera à travailler**